Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025 52LG

Publié le

ID: 085-218500924-20250211-DEL_2025_01_03-BF



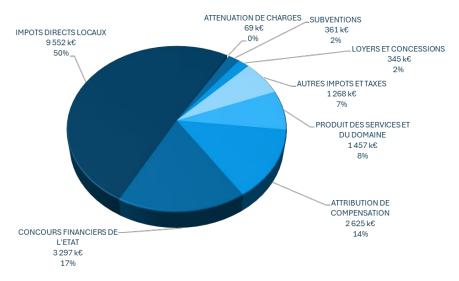
BUDGET PRIMITIF 2025 RAPPORT DE PRESENTATION

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT¹

1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement se composent principalement des impôts directs locaux (50%), des concours financiers de l'Etat (17%), de l'attribution de compensation (14%), des autres impôts et taxes (7%) et des produits des services et du domaine (8%).

Ils sont évalués à 18 973 k€ en 2025 contre 18 168 k€ en 2024, soit une hausse de 4,4%.



en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	18 168	18 973	805	4,4%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	5	69	64	n.s.
PRODUIT DES SERVICES (70)	1 222	1 457	235	19,2%
IMPOTS ET TAXES HORS 731 (73)	2 778	2786	8	0,3%
FISCALITE LOCALE (731)	10 321	10 659	338	3,3%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 487	3 657	170	4,9%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	355	345	-10	-2,8%

1.1.1 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	1 222	1 457	235	19,2%
REMBOURSEMENT DE FRAIS RUE TIRAQUEAU	0	100	100	S.O.
RESTAURATION SCOLAIRE	270	317	47	17,4%
REMBOURSEMENT PERSONNEL BUDGET ANNEXE	366	410	44	12,0%
OCCUPATION DU DOMAINE ECHAFAUDAGES	0	30	30	S.O.
AUTRES	586	600	14	2,4%

¹ Le budget de la cuisine centrale a été créé à compter de l'exercice 2025. Afin de pouvoir comparer le budget 2025 au budget 2024, un budget de la cuisine centrale a été ici reconstitué sur l'année 2024. Par ailleurs, une enveloppe de 100k€ a été inscrite en 2025 sur le budget principal pour pouvoir payer les fournisseurs de la cuisine dans l'attente du vote du budget. Un remboursement sera réalisé par le budget annexe et une recette équivalente a été inscrite à ce titre. Les chiffres figurant dans ce rapport n'en tiennent pas compte.

Les produits des services sont évalués à 1 457 k€ soit une hausse de 19,2% par rapport au budget 2024. Cette augmentation résulte principalement de trois facteurs :

- Le remboursement des frais engagés par la ville en 2024 suite à l'effondrement de l'immeuble de la rue Tiraqueau.
- Les recettes de la restauration du fait d'une modification de la structure des ventes par quotient familial conduisant à une hausse du prix unitaire moyen et d'une revalorisation tarifaire,
- Le remboursement des dépenses de personnel du budget de la cuisine centrale notamment en raison de la création d'un poste suite à l'accroissement du périmètre.

1.1.2 LES IMPÔTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
IMPOTS ET TAXES (73)	2 778	2786	8	0,3%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 625	2 625	0	0,0%
FPIC	153	161	8	5,2%

Ils se composent de l'attribution de compensation et du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

En l'absence de nouveaux transferts de charges à la communauté de communes, l'attribution de compensation demeure stable.

L'accroissement de la population de Fontenay le Comte devrait avoir un effet favorable sur le FPIC qui devrait progresser de 5,2%.

1.1.3 LA FISCALITE LOCALE

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
FISCALITE LOCALE (731)	10 321	10 659	338	3,3%
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	9 255	9 552	297	3,2%
DROITS DE MUTATION	400	400	0	0,0%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	330	340	10	3,0%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE	220	245	25	11,4%
DROITS DE PLACE	76	77	1	1,3%
AIRE DE CAMPING CAR	28	33	5	17,9%
IFER	12	12	0	0,0%

La fiscalité locale est évaluée 10 659 k€ pour 2025, en hausse de 3,3% par rapport au budget de 2024.

Concernant les impôts directs locaux, la revalorisation des bases sera de 1,7%, soit l'inflation du mois de novembre, cette dernière s'appliquant aux logements et aux industries. Les impôts directs locaux sont alors évalués à 9 552 k€ ce qui résulte des prévisions d'évolutions physiques suivantes :

- 1,4% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements,
- 4,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des industries,
- 4,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties des autres locaux professionnels
- 0,0% pour les bases de taxe d'habitation,
- 0,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sur le fondement des surfaces taxées en 2024 et des tarifs de 2025, la taxe locale sur la publicité extérieure est évaluée pour 2024 à 245 k€. La taxe sur l'électricité est évaluée à 340 k€ pour 2025 sur la base des versements encaissés mensuellement en 2024.

1.1.4 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 487	3 657	170	4,9%
DOTATION FORFAITAIRE	1 401	1 464	63	4,5%
DOTATION SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	471	510	39	8,3%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	452	493	41	9,1%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	163	136	-27	-16,6%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	638	672	34	5,3%
FCTVA	15	0	-15	-100,0%
DOTATION DE RECENSEMENT	2	3	0	4,2%
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	18	19	1	5,6%
SUBVENTIONS	327	361	34	10,4%

Les dotations et participations sont évaluées à 3 657 k€ pour 2025, en hausse de 4,9% par rapport au budget primitif 2024, hausse s'expliquant essentiellement par la DGF pour laquelle les montants perçus en 2024 ont été supérieurs aux prévisions et qui bénéficient en 2025 de l'accroissement de la population.

1.1.5 LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

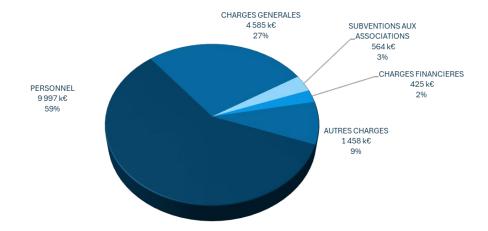
en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	355	345	-10	-2,8%
REVENU DES IMMEUBLES	330	320	-10	-3,0%
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	25	25	0	0,0%

Le revenu des immeubles est évalué à 320 k€ en légère baisse par rapport au budget primitif 2024.

1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel (59%), des charges à caractère général (27%), des subventions aux associations (3%), des charges financières (2%), les autres charges (élus, subvention au budget annexe, subvention aux CCAS, contributions aux écoles privées...) représentant 9%.

ID: 085-218500924-20250211-DEL_2025_01_03-BF



Ces dépenses sont évaluées à 17 029 k€ en progression de 3,9% par rapport au budget 2024².

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evolº	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	16 390	17 029	639	3,9%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	4617	4 585	-32	-0,7%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	9 580	9 997	417	4,4%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	32	32	0	0,0%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1 879	1970	91	4,8%
CHARGES FINANCIERES (66)	262	425	163	62,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	10	10	0	0,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	10	10	0	0,0%

1.2.1 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général sont en baisse de 0,7% par rapport au budget 2024.

Trois facteurs contribuent à cette diminution :

- Les énergies suite à une poursuite de diminution de consommation, en particulier de l'éclairage public,
- L'enveloppe de 100 k€ qui était dédiée à l'évènementiel exceptionnel en 2024,
- La biennale qui a eu lieu en 2024.

A l'inverse, certains postes ont eu tendance à progresser

- Les services communs (service des droits des sols et services mutualisés), hausse déjà constatée sur l'exercice 2024 pour lesquels les crédits du budget primitif avaient été insuffisants,
- Les assurances.
- L'entretien des bâtiments
- Le musée en raison de l'hébergement et le déménagement d'œuvres le temps des travaux.

² A l'instar des recettes, un budget de la cuisine centrale a été reconstitué pour l'année 2024

ID: 085-218500924-20250211-DEL_2025_01_03-BF

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	4 617	4 585	-32	-0,7%
ELECTRICITE ET GAZ	1 341	1 198	-143	-10,6%
EVENEMENTIEL	100	17	-83	-83,0%
SERVICES COMMUNS	97	188	91	93,8%
PROGRAMMATION CULTURELLE	268	291	23	8,7%
BIENNALE	52	0	-52	-100,0%
ASSURANCES	130	161	30	23,2%
ENTRETIEN DES BATIMENTS	167	193	26	15,4%
MUSEE	38	53	16	42,0%
AUTRES	2 424	2 484	60	2,5%

1.2.2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont évaluées à 9 997 k€, en hausse de 4,4% par rapport au budget primitif 2024.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	9 580	9 997	417	4,4%
REMUNERATION ET CHARGES	9 274	9661	387	4,2%
PERSONNEL EXTERIEUR	45	45	0	-0,1%
ASSURANCE DU PERSONNEL	81	81	0	0,2%
ŒUVRES SOCIALES	41	41	0	0,0%
MEDECINE DU TRAVAIL	9	9	0	0,0%
TITRES RESTAURANTS	130	160	30	23,1%

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse de 3 points de la cotisation de retraite du personnel titulaire (138 k€),
- La participation de la collectivité à la prévoyance (60 k€),
- La hausse de 1 point de la cotisation URSSAF (46 k€)
- La progression de carrière des agents (95 k€),
- La part salariale des titres restaurant et l'ajustement à la part d'agent utilisant ces titres (30 k€),
- Le recrutement d'un agent pour la cuisine centrale suite à l'extension du périmètre et l'anticipation du départ de deux agents (95 k€).

1.2.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les subventions aux associations, la subvention au budget annexe de la cuisine centrale, les dépenses liées aux élus, les contributions aux écoles privées, la subvention au CCAS, les droits d'usage de logiciels et les redevances (SACEM,..).

Elles sont évaluées à 1 972 k€, en progression de 6,5% par rapport au budget 2024.

Trois facteurs sont principalement à l'origine de cette hausse :

- L'indemnisation des commerçants suite aux travaux de la rue de la République et de la rue Blossac,

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le Udget primitif 2011

ID : 085-218500924-20250211-DEL_2025_01_03-BF

- La subvention d'équilibre au budget annexe de la cuisine centrale en raison de la création d'un poste,
- La contribution aux écoles privées en raison de la hausse des effectifs.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1879	1970	91	4,8%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	564	564	0	0,0%
PARTICIPATION BUDGET CUISINE CENTRALE	669	662	-7	-1,0%
DROITS D'USAGE	92	91	-1	-1,4%
CONTRIBUTION AUX ECOLES PRIVEES	131	147	16	12,2%
ELUS	266	269	3	1,1%
NON VALEURS	13	10	-3	-23,1%
CONTRIBUTION RESEAUX UNITAIRES	42	42	0	0,0%
SUBVENTION AU CCAS	80	80	0	0,0%
INDEMNITES RUE DE LA REPUBLIQUE	0	80	80	S.O.
AUTRES	22	25	3	15,2%

2. LA DETTE

Le stock de dette s'élève à 16 586 k€ au 1^{er} janvier 2025 et se compose de quinze emprunts dont :

- Un prêt à taux variable indexé sur l'euribor 3 mois (euribor 3 mois + 0,95%) représentant un encours de 252 k€
- Un emprunt multi-index, dont le taux est actuellement un taux fixe de 3,05% tant que l'euribor 3 mois demeure inférieur à 4% sinon le taux d'intérêt correspond à l'euribor 3 mois avec une marge de 0,91% ; son encours est de 2 850 k€.

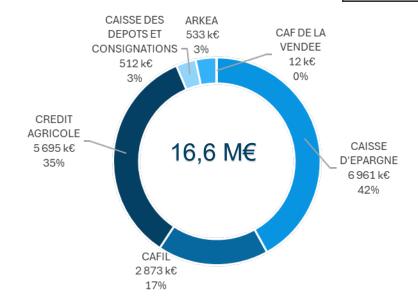
Les autres emprunts ont un taux d'intérêt fixe.

L'euribor 3 mois se situe actuellement autour de 2,7% et n'a cessé de diminuer en 2024. Les marchés financiers anticipent une poursuite de cette baisse en 2025.

Au total, les intérêts de la dette sont évalués à 425 k€.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
CHARGES FINANCIERES (66)	262	425	163	62,2%
INTERETS DES EMPRUNTS	257	420	163	63,4%
INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	5	5	0	0,0%

La Caisse d'Epargne demeure le principal prêteur de la ville et représente 42% de l'encours, suivi du Crédit Agricole et de la CAFIL.



3. LES EQUILIBRES FINANCIERS

Au stade du budget primitif, la capacité d'autofinancement (CAF) nette s'élève à 656 k€, en retrait par rapport à 2024.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	18 168	18 973	805	4,4%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 390	17 029	639	3,9%
= CAF BRUTE	1778	1944	166	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	1 076	1 288	212	
= CAF NETTE	702	656	-46	

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA française payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement et les cessions.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 385	2 465	1 080	78,0%
FCTVA	625	1 245	620	n.s.
TAXE D'AMENAGEMENT NETTE*	-40	100	140	n.s.
CESSIONS	800	1 120	320	40,0%

^{* :} nette des reversements à la communauté de communes

Pour l'année 2024, le FCTVA est évalué à 1 245 k€.

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée à 320 k€ mais un montant de 220 k€ devrait être reversé à la communauté de communes au titre de la taxe perçue sur les zones d'activité économique.

Un montant de 1 120 k€ de cessions possibles a été évalué pour l'année 2025 (hors cessions liées directement à une opération d'investissement).

Dès lors, le disponible pour le financement des investissements est de 3 121 k€.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°
CAF NETTE	702	656	-46
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 385	2 465	1 080
= DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 087	3 121	1 034

4.2 LES DÉPENSES NETTE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements prévues au budget 2025 vont s'élever à 8 832 k€ pour 2 048 k€ de subventions et 413 k€ de cessions.

Les investissements prévus au budget 2025 sont conformes au programme pluriannuel présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et comprennent notamment :

- Le PRU Moulin Liots :1 670 k€,
- L'église Notre Dame : 1 310 k€,
- Le programme annuel de rénovation de la voirie et d'éclairage public : 785 k€,
- La reconstruction du club house de football : 750 k€
- La rue de la République :688 k€,
- Le schéma directeur des pistes cyclables : 500 k€,
- La réhabilitation de friche Lussaud : 331 k€,
- Le parvis du nouveau cinéma : 330 k€,
- La rénovation du musée pour 300 k€.

Une enveloppe de 100 k€ a également été inscrite pour des dépenses imprévues.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 952	8 832	-3 120
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 999	2 048	-951
- CESSIONS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION	133	413	280
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8 820	6 371	-2 449

Le besoin de financement s'élève à 6 371 k€. Le disponible pour financement de l'investissement étant de 3 121 k€, l'emprunt nécessaire à l'équilibre est de 3 250 k€.

en milliers d'euro	bp2024	bp2025
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8 820	6 371
- DISPONIBLE POUR FINANCEMENT	2 087	3 121
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	6 733	3 250

A ce stade, l'encours de la dette contractée au 31/12 devrait s'élever à 18,6 M€, soit une capacité de désendettement de 9,5 ans.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID: 085-218500924-20250211-DEL_2025_01_03-BF

5. LE BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

en milliers d'euro	bp2024	bp2025	Evol°	%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	949	1 096	147	15,5%
PERSONNEL	366	410	44	12,0%
ALIMENTATION	423	530	107	25,3%
ELECTRICITE ET GAZ	79	53	-26	-33,2%
BARQUETTES	23	30	7	30,4%
AUTRES CHARGES	58	73	15	26,4%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	949	1 096	147	15,5%
PRODUIT DES SERVICES	280	434	154	55,0%
SUBVENTION D'EQUILIBRE	669	662	-7	-1,0%

Les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale sont évaluées à 1 096 k€ en progression de 15,5% par rapport à 2024, hausse s'expliquant essentiellement par l'accroissement du périmètre.

Cet accroissement de périmètre conduit également à un accroissement des recettes qui sont évaluées à 434 k€.

Des travaux pour 70 k€ sont également prévus pour la cuisine et seront financés par le biais d'une subvention d'équipement du budget principal.